

## PROTÉGER SES PROCHES

Une hospitalisation, un accident ou le décès d'un membre de la famille peuvent générer des difficultés pouvant entraîner une perte de revenus pour le foyer/les proches.

PRÉVOYANCE FAMILIALE **naoassur**  
PROTECT

Des solutions et garanties performantes pour permettre à l'adhérent de protéger sa famille à la suite des conséquences d'un décès, d'un accident ou d'une maladie.


**VERSEMENTS  
ÀUX BÉNÉFICIAIRES**

- Décès/PTIA : capital de **15 000 € à 20 M€**
- IPT : capital jusqu'à **5 M€**
- ITT : indemnités jusqu'à **1 000 €/jour** et **1 095 jours**


**GARANTIES  
SOLIDES**

- Possibilité de doubler le montant des prestations en cas de décès accidentel
- **Tarif DC PTIA irrévocable** : aucune déclaration nécessaire, pendant toute la durée du contrat, en cas d'évolution de la santé de l'assuré
- Couverture ITT définie en "sa profession"


**SÉLECTION MÉDICALE  
SIMPLIFIÉE**

- En ligne : **QSS** jusqu'à 50 ans et 450 000 € assurés
- Allégée : **pas d'ECG d'effort** demandé au-delà de 50 ans


**Marie et Christophe, cadres, 35 ans, jeunes parents**

“ Nous venons d'acheter un nouvel appartement. Lors de la recherche du financement et de l'assurance de prêt, le courtier nous a proposé un contrat de Prévoyance en complément, puisque nous avons utilisé la totalité de notre épargne de précaution. Nous avons choisi Naoassur Protect pour ses garanties et son prix, afin de protéger notre famille. Si l'un de nous deux venait à disparaître ou perdre en autonomie suite à un accident, l'assureur verserait ainsi **200 000 €** pour seulement **9 €/mois** de cotisation chacun. ”

**Fiscalité**

- En cas de décès de l'assuré, **le capital versé est exonéré de droits de succession** pour les bénéficiaires.
  - Les cotisations versées peuvent **entrer dans l'assiette taxable de l'assuré** et être soumises selon son âge :
    - à un prélèvement après abattement de 152 000 € (<70 ans)
    - aux droits de succession après abattement de 30 500 € (>70 ans)
- Voir Articles 990-I ou 757 B du code général des impôts*



La substitution de l'assurance emprunteur (avec la RIA Lemoine) constitue le moment idéal pour proposer à vos clients une protection Prévoyance individuelle. L'économie réalisée par le changement d'assurance permet en effet d'intégrer une cotisation de Prévoyance, de manière "indolore", au budget mensuel.

**Assurance emprunteur + Prévoyance = DUO GAGNANT !**

**C'est simple !**

- Offres de Prévoyance faciles à proposer :
- Tarifs attractifs
  - Parcours simplifié et digital
  - Garanties Prévoyance identiques à celles de l'Assurance emprunteur : DC, PTIA, IPT, ITT...
  - Pas de cumul de capitaux si la Prévoyance et l'Assurance emprunteur sont souscrites via Digital Insure

Une offre exclusive




assurée par

AG2R LA MONDIALE

réassurée par



## MODALITÉS

- **Adhérent** : personne physique.
- **Assuré** : l'assuré est obligatoirement l'adhérent.  
Âge minimum 18 ans.
- **Bénéficiaire** : bénéficiaire(s) désigné(s).

## TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

L'adhérent (assuré) doit résider **en France** (dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).

## GARANTIES

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie	Nature de garantie	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Montant assuré		Durée max de la prise en charge	Montant max de la prestation	Franchise
							Minimum	Maximum (sur 1 tête tous contrats confondus)			
Décès	75 ans inclus	85 ans	Obligatoire	PTIA	Toutes causes	Capital	15 000 €	20 M€	Non concerné	20 M€	Non concerné
PTIA	66 ans inclus	67 ans		Décès	Accident						
Décès accidentel		70 ans	Décès et PTIA								
IPT		Complémentaires	67 ans	Décès et PTIA et IPT	Toutes causes						
ITT	Options			ITT							
IPP		Capital	15 000 €		1 M€	Non concerné	50% du capital IPT	Non concerné			
Couverture Dos/Psy (0 jour d'hospitalisation)	Indemnités journalières			Non concerné					0,10% du Capital Décès souscrit (max 1,005 M€)	1 095 jours	1 000 €/jour
Exonération du paiement des cotisations en cas d'ITT		Remboursement	Non concerné		1 000 €/jour dans la limite de 1,005 M€	1 095 jours	1/365e de la prime annuelle	90 jours			
Extension garantie ITT	Indemnités journalières			Non concerné					0,10% du Capital Décès souscrit (max 1,005 M€)	365 jours	1 000 €/jour

## FORMALITÉS MÉDICALES

	Jusqu'à 45 ans	46 à 50 ans	51 à 65 ans	66 ans et plus
Jusqu'à 250 000 €	DES	QSS	QS	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA
250 001 € à 350 000 €	DES		RM + BIO + PSA	
350 001 € à 400 000 €	QSS			
400 001 € à 450 000 €		RM + BIO		
450 001 € à 750 000 €				RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA
750 001 € à 1 000 000 €		RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur)		
1 000 001 € à 1 600 000 €				RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC
> 1 600 000 €				RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC + Échocardiographie

Les formalités médicales sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assurer en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

## FORMALITÉS FINANCIÈRES

<b>Seuils de déclenchement</b>	Formalités déclaratives : à partir de <b>1 000 001 €</b>	Formalités justificatives : à partir de <b>1 500 001 €</b>
<b>Pièces justificatives demandées</b>	Avis d'imposition des 2 dernières années	

## SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES PORTEURS DE RISQUE

- Notation Standard & Poor's février 2024 de l'assureur AG2R La Mondiale : **A perspective stable**
- Notation Standard & Poor's juillet 2024 du réassureur SCOR : **A+ perspective stable**